



Annulation de permis suite a solde de point nul

Par **cedxv_old**, le **06/06/2007** à **16:59**

apres voir reçu en avril une lettre du ministere de l'interieur qui m'indiquait un solde d'un point pour mon permis de conduire , j'ai pris rendez vous pour un stage de recuperation de points a la date du 15 juin. le 2 juin j'ai ete convoqué a la gendarmerie de mon domicile pour une notification d'annulation de mon permis. n'ayant pas ete prevenu avant ma notification en gendarmerie que mon solde de point etait devenu nul, quel recours puis je faire pour annuler cette decision prefectorale sachant que mon employeur me signale que cette une raison réelle et serieuse de licenciement

Par **floriane106**, le **06/06/2007** à **17:16**

Bonjour, Premièrement, concernant votre solde de point devenu nul, avez vous commis entre temps une autre infraction? n'avez vous pas depuis reçu un PV? Deuxièmement, oui l'annulation d'un permis de conduire peut être une cause de licenciement si ce permis est indispensable à l'emploi donc tout dépend l'emploi que vous effectuez. Maintenant quant à l'annulation de la décision administrative d'annulation du permis de conduire, il existe en effet des recours,; mais ces recours sont bien difficile à effectuer en l'espère et fort heureusement compte tenu du nombre encore élevé de morts sur le route et du nombre de chauffard en voie de circulation